



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Participation de la ville aux frais de gestion de communes avoisinentes organisatrices secondaires des transports scolaires

DEL-2014-019

Numéro de la délibération : 2014/019

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétence, autres domaines de compétence des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 10/02/2014

Date de convocation du conseil : 04/02/2014

Date d'affichage de la convocation : 04/02/2014

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : Mme Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Claude LE BARON, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mme Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL.

Étaient représentées : Mme Sylviane LE PAVEC par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Laëtitia LE DOARÉ par M. Christophe MARCHAND.

Étaient absents : Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, M. Alain GAINCHE, Mme Nicole ROUILLARD.

Participation de la ville aux frais de gestion de communes avoisinantes organisatrices secondaires des transports scolaires

Rapport de Nelly BURLLOT

Quelques communes avoisinantes, organisatrices secondaires des transports scolaires par délégation du Conseil Général du Morbihan, gèrent les circuits à destination des établissements scolaires de Pontivy, pour, entre autres, des enfants domiciliés et scolarisés à Pontivy.

Leur mission comprend :

- l'inscription des élèves
- la délivrance des titres de transport
- la comptabilité des opérations
- l'aménagement et le contrôle des circuits en lien avec le Conseil Général du Morbihan
- le règlement des litiges pouvant survenir

Pour compenser les frais assumés par ces Communes Organisatrices Secondaires, une participation financière est demandée aux communes desservies qui ne gèrent pas le transport scolaire.

En 2012, la Ville ayant procédé au transfert de la compétence « transports publics de personnes » à Pontivy Communauté, rentre dans cette catégorie.

Pour l'année scolaire 2013/2014, et en partenariat avec le Conseil Général, une uniformisation des frais de gestion a été décidée sur le territoire de Pontivy, la participation s'élève à 20 euros par élève pontivien transporté.

Une convention avec liste des élèves concernés sera établie chaque année avec les communes organisatrices de ces transports.

Nous vous proposons :

- d'émettre un avis favorable au versement d'une participation de 20 euros par élève pontivyen transporté pour l'année scolaire 2013/2014,
- de reconduire ce dispositif, actualisé, chaque année

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 11 février 2014

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**